



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1388

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Ecole Emile Cohl dans le cadre du projet d'exposition St'ART

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1388 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ECOLE EMILE COHL
DANS LE CADRE DU PROJET D'EXPOSITION ST'ART
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Forte de 138 000 étudiants, la Métropole lyonnaise s'est dotée en 2010 d'un schéma de développement universitaire ambitieux, élaboré en étroite collaboration avec l'Université de Lyon, qui réunit les 19 principaux établissements d'enseignement supérieur de notre territoire. Le renforcement de la qualité de l'accueil des étudiants constitue un point essentiel de ce schéma. En effet, plus d'un Lyonnais sur dix est désormais un étudiant. Nous favorisons la vie des étudiants à travers des actions d'accueil, d'intégration sociale et culturelle à la Maison des Étudiants.

La Maison des Etudiants est un équipement de la Mairie de Lyon (service Université Recherche/DAC), situé 25 rue Jaboulay à Lyon 7^e. Il a été conçu pour faciliter l'intégration des étudiants mais aussi soutenir, valoriser et accompagner le développement des initiatives des associations étudiantes. Elle est ouverte à tous les étudiants, de toutes les formations et c'est aussi un lieu de diffusion culturelle.

Les étudiants peuvent y acheter le Pass culture jusqu'en mars, retirer les invitations gratuites du site web *lyoncampus.fr* de septembre à mai. Cet espace "incubateur" accueille plus d'une quarantaine d'associations étudiantes qui préparent et proposent tout au long de l'année des activités culturelles, citoyennes, solidaires et internationales. La Maison des étudiants propose tous les mois avec les "DOC's du mercredi" une rencontre thématique (projection/atelier/débats), dont le thème est choisi par les associations, ouvert à tous les étudiants. Elle accueille aussi, chaque année, des expositions urbaines sur sa vitrophanie.

Dans le cadre du SDU (Schéma de Développement de l'Université), la Ville de Lyon conduit des travaux et les réflexions d'un groupe de travail sur « la culture et la vie étudiante », avec les services culturels des Universités et des Grandes écoles (Lyon 1/2/3 INSA, ENS) et le CROUS.

Les membres du groupe de travail ont décidé de co-construire des projets culturels et artistiques partagés. En 2014-2015, cette collaboration avait donné lieu à l'exposition « égos/égaux », sur le thème de la valorisation de l'engagement associatif étudiant. Cette année le "projet St'art" (Student'art) propose de mettre en lumière les travaux artistiques des étudiants d'une prestigieuse école lyonnaise de graphisme et d'illustration : l'école Emile Cohl. L'objectif est de porter à la connaissance des étudiants et des Lyonnais, l'émergence artistique étudiante lyonnaise.

Cette jeune création artistique donnera lieu à plusieurs expositions itinérantes : exposition des œuvres d'art originales, exposition de reproduction (Kakemonos sur Roll up) et ce, dans les services culturels des l'université, des grandes écoles, au CROUS et dans un geste « d'art urbain », sur la vitrophanie de la Maison des étudiants. Toutes les expositions seront ouvertes au grand public. L'objectif est de susciter une curiosité réciproque entre la cité et ses étudiants.

Le pilote est le service Université Recherche de la Mairie de Lyon qui réalise et coordonne le cycle d'expositions. Les services culturels des trois universités (Lyon 1/2/3), de l'INSA et l'ENS, et le CROUS de Lyon, participent au projet en proposant des lieux d'accueil pour les expositions. La sélection des œuvres est faite par l'école Emile Cohl parmi les travaux de ses diplômés 2015.

Toutes les œuvres des diplômés seront visibles en ligne sur le site *lyoncampus.fr*, dans une « galerie d'art web ».

En raison de l'intérêt manifeste de ce projet qui permet aux étudiants de donner à voir leurs créations artistiques et de contribuer à établir un dialogue entre les Lyonnais et les étudiants, je vous propose d'adopter la convention entre la Ville de Lyon et l'école Emile Cohl dans le cadre du projet St'ART.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L.122-2 et L122-3 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 3^e et 7^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1) La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Ecole Emile Cohl, concernant l'exposition St'ART est approuvée.

2) M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA